Vingt ans de Lycée Impérial à Bar-le-Duc (1857-1877) : Architecture et éducation - entre fermeture et ouverture.

Le lycée est au cœur de l'Université napoléonienne, terme générique utilisé pour désigner ce que nous appelons de nos jours l'Education Nationale. Les origines du Lycée Impérial de Bar-le-Duc sont donc indissociables de l'histoire de l'éducation. Cette étude a pour but de faire revivre les premières heures du Lycée de Bar-le-Duc dans son contexte. Nous ne prétendons donc pas faire ici œuvre d'originalité dans la mesure où une partie des remarques que nous formulons s'applique à l'ensemble des lycées de France. Pourtant, méconnaître ce contexte, c'est ne pas comprendre les liens qui existent entre la création d'un lycée, son architecture et ses objectifs pédagogiques et moraux. Nous conclurons cette étude en 1877, année marquée par l'extension du Lycée et par l'arrivée des Classes Préparatoires messines.

Situé au débouché du Pont Saint-François, visible depuis la Rue de la Banque, ex-rue des Clouyères, le Lycée était, au dix-neuvième siècle, et même au début du vingtième, quasiment à la campagne.



Sur le vieux plan cadastral de 1805, on distingue clairement la route menant de Bar-le-Duc à Behonne, par la pente escarpée de l'Ancienne Côte de Behonne. Placée dans le prolongement du pont, elle traverse le « Grand Pâquis » de la ville basse, jadis alignement de tilleuls dont Bellot-Herment raconte qu'il fut, au dix-septième siècle, un assemblage de propriétés privées, achetées par la ville en 1746 et transformées en « *champs-élyséens*. » C'est exactement dans l'axe de cette ancienne route que le nouvel établissement arborera, cinq décennies plus tard, son entrée monumentale, son cloître entouré d'arcades et sa chapelle. Les quelques essences qui subsistent sont peut-être l'héritage des « deux ou trois cents tilleuls plantés dès ce temps-là, dont l'ombrage, et à l'aide de sièges disséminés dans la surface du sol, pouvait procurer le délassement et les plus douces distractions. » (p.237). Selon les archives, ce lieu était à l'abandon en 1854. Il ne recouvrera son charme qu'avec le Lycée de 1857. Une gravure de la Comtesse de Vesins illustre ce nouveau temple du savoir qui dresse son altier portique au fond d'un jardin dont les frondaisons paraissent s'étendre en 1862 jusque sur les rives de l'Ornain avant les travaux d'alignement des berges qui figurent sur les plans du lycée.



Dès 1811, la ville avait demandé la création d'un lycée. Elle ne l'obtint en fait qu'en 1854. Le choix du chef-lieu comme emplacement du futur Lycée fut l'objet d'âpres débats opposant Bar-le-Duc à Verdun. La séance du Conseil Municipal du 28 mai 1852, consignée au *Registre des Délibérations* par E. Mayeur, adjoint au maire, en est le reflet. Elle argumente point par point l'excellence du choix :

Considérant que, dans la cas où il serait établi un Lycée par département, la ville de Bar-le-Duc, comme chef-lieu, devrait naturellement l'obtenir ; que s'il était placé ailleurs, la Préfecture, qui est destinée à centraliser tous les services départementaux, ne pourrait organiser, près d'elle, aucune commission d'examen, comprenant des membres de l'Instruction publique ; que la présence à Bar, de la préfecture, des administrations des finances, des forêts, des Domaines, des contributions directes et indirectes, des Ponts et Chaussées et des entreprises pour l'exploitation du chemin de fer et du canal de la Marne eu Rhin, jointe à la circonstance que cette ville est la plus populeuse du département et en voie d'accroissement tel que le dernier recensement compte 1623 individus de plus que le précédent, assure au Lycée de Bar, des élèves nombreux ; que c'est à ces différentes causes qu'il faut attribuer la prospérité de son collège communal, où l'on compte, cette année, cent quatre vingt cinq élèves dont quatre vingt quatre internes ; que le passage par Bar, du chemin de fer de Paris à Strasbourg ne peut manquer d'ajouter encore à cette prospérité, à cause de la facilité qu'il crée pour les communications ; que l'existence à Verdun des deux séminaires et de la maîtrise qui s'y trouvent, ne serait pas favorable au Lycée qu'on y placerait ; que tous ces établissements ainsi réunis, ne pourraient même que se nuire réciproquement ;

Considérant que si le choix pouvait être douteux entre les deux localités, Bar devrait encore obtenir la préférence parce qu'en raison de son grand mouvement industriel et commercial, il n'est pas de ville, dans le département, à qui la division des études décrétée le 10 avril dernier, puisse s'appliquer plus avantageusement.

Considérant que s'y on plaçait le lycée à Verdun, la partie méridionale du département de la Meuse, et la ville de Bar, en particulier, se trouveraient éloignées des Lycées ; qu'à la vérité il existe des établissements ecclésiastiques à proximité, notamment un à St-Dizier, auquel on pourrait ajouter celui de la Malgrange, dans la Meurthe, mais que, sans contester le mérite de ces établissements, il n'est pas sage de priver l'état des moyens de leur faire une loyale concurrence, dans le pays ; que les populations ne pourront que profiter des efforts que feront les membres de ces deux ordres pour répondre aux vues des parents ;

que si on plaçait le lycée à Bar, le même inconvénient n'existerait pas pour la partie septentrionale du département, à cause du Lycée de Metz qui en est peu éloigné.

Considérant enfin qu'il est beaucoup plus rationnel que le Lycée, établissement de l'état, soit placé, à Bar, sous la surveillance du Préfet, qu'ailleurs sous la direction de tout autre fonctionnaire du

département.

Le Conseil Municipal prie le Gouvernement dans le cas où un Lycée serait établi dans le département de la Meuse de le placer à Bar-le-Duc ; à cet effet, vote une somme de trois cent mille francs pour la construction, sur un terrain communal, dit le Pâquis de la ville basse, d'un lycée propre à recevoir trois cents élèves dont cent soixante internes, sauf à parfaire si cette somme se trouvait insuffisante, et demande, en conséquence, qu'il soit présenté au corps législatif un projet de loi ainsi conçu [...]

Le 3 Mai 1853, il sera ainsi décidé de construire un lycée de 300 élèves dont 150 internes. Le 20 août 1855, les travaux furent mis en adjudication devant le préfet, puis commencés aussitôt. C'est le même Bellot-Herment qui, dans son *Histoire de Bar-le-Duc*, évoque la pose de la première pierre de ce qui deviendra le Lycée Impérial (p. 243):

Le Lycée, autorisé par décret de l'empereur Napoléon III (4 avril 1854), entrepris, en 1855, sur le grand Pâquis, lieu choisi entre plusieurs désignés et, très-heureusement, préféré, achevé en 1857, a été béni par Mgr Louis Rossat, évêque diocésain, le 11 août même année; il a été inauguré le 26 octobre, et le même jour a ouvert ses portes à notre jeunesse.

Entre ces dates, avait eu lieu une cérémonie non moins mémorable : la bénédiction et pose de la première pierre de ce magnifique édifice. Elle avait été faite, le 26 août de l'année 1856, à trois heures de l'après-midi, étant présents: le corps municipal accompagné de M. le préfet, l'inspecteur de l'académie, les membres du conseil général lors en session, les officiers en retraite, les fonctionnaires des administrations et régies, le clergé des paroisses, la garde nationale.

Après un discours, très-analogue à l'objet de cette cérémonie, prononcée par M. le maire, et ensuite de la bénédiction de la pierre, une cave, ménagée en dessous de cette pierre, assise de la base du piédestal de la colonne placée sous la corniche de ce piédestal, à la droite (c'est-à-dire côté Sud) de la principale porte d'entrée, reçut une botte, en plomb, renfermant des pièces de monnaie, au millésime de l'époque et comprenant, depuis la pièce de vingt francs, toutes les séries, en or, argent et cuivre. M.le maire, aussi, joignit une plaque en marbre portant l'inscription suivante :

L'AN 1856, le 26 AOUT, SOUS LE REGNE DE NAPOLEON III [...]

La construction du Lycée, par l'architecte municipal Charles Demoget, ira vite. Dès le jeudi 5 mars 1857, *L'Echo de l'Est* (n° 5207) est en mesure d'en annoncer l'ouverture imminente : « A la prochaine rentrée des classes, le Lycée de Bar-le-Duc sera en activité ; la ville aura donc bientôt à accorder quatre Bourses qui pourront être divisées en huit Demi-Bourses. » Dès la rentrée d'octobre 1857, on comptera 93 internes, 10 demi-pensionnaires, et 70 externes. Il faudra recruter le personnel et, le mardi 20 octobre 1857 *L'Echo de l'Est* (n° 5302) annonce que des « hommes honorables » dont le Proviseur Feuillâtre en assureront la garde :

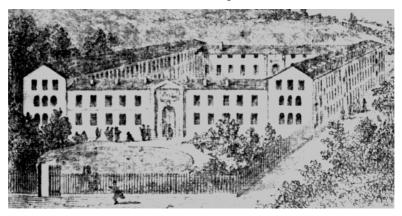
Conformément aux instructions de M. le recteur, M. l'Inspecteur de l'Académie a installé le bureau d'Administration du Lycée Impérial de Bar-le-Duc, dont les membres ont été nommés par arrêté de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, en date du 5 octobre.

La commission de surveillance se compose de : MM. Sainsère, maire de la ville ; Gillon (Félix), président du tribunal et membre du Conseil général ; Hussenot, procureur impérial ; l'abbé Gallet, archiprêtre, curé de Notre-Dame ; Léon Henry, conseiller de Préfecture ; Feuillâtre, proviseur, membre de droit et Maggiolo, inspecteur d'académie, président.

Le choix de ces hommes honorables est une garantie du plus beau succès qui est réservé à notre Lycée

La passation avec l'ancien Collège Municipal Gille-de-Trèves, devenu Lycée à titre transitoire, est complexe et elle implique le paiement de professeurs qui vont changer d'affectation et dont on solde préalablement les comptes en octobre 1857. Certains noms sont connus localement et on les retrouvera au Lycée : Larombardière, régent de physique et de mathématiques supérieures (1700 francs), Mennehand, régent d'histoire et de géographie (1700), ou Rauch, maître de langues vivantes (1000).

Ce nouveau lycée offre tout le confort que l'on peut attendre d'un établissement neuf car il est riant, ouvert et clair. La première plaquette nous le montre à la campagne, niché dans un écrin de verdure. Une barrière en bois en clôt la partie avant.



La plupart des lycées étaient alors situés au centre ville. Ils étaient cernés de nuisances qui, d'après Le Cœur, menaçaient tout autant la moralité des élèves que la bonne marche de leurs études : « Maîtres, domestiques et élèves doivent essuyer les provocations et les quolibets de prostituées et d'étudiants qui peuplent certains hôtels garnis des alentours. » (p.147) Tel est le cas du Lycée de Nancy. En 1865, seuls 12 établissements sur 77 se trouvent complètement à l'écart. L'établissement idéal est donc construit *ex nihilo* sur un îlot quadrangulaire, dégagé sur toutes ses faces. Les nouveaux lycées aux orgueilleuses façades s'affirment alors « comme d'imposants monuments urbains dont les façades interminables forment des remparts qui, de toutes parts, préservent les cours de récréation de tout contact avec l'extérieur. » (Le Cœur, p.147) Le Lycée de Bar, à son ouverture, est borné, vers l'arrière par le canal et par la voie de chemin de fer. C'est en 1851 qu'auront lieu les travaux du chemin de fer entre la commune de Fains et Bar-le-Duc, et c'est en 1851 que la gare provisoire sera inaugurée sur la plaine de Saint-Urbain. La naissance de ce nouveau lycée est donc associée à cette rencontre du savoir et de la technique que symbolisent le canal et le rail, chef d'œuvres de l'ingénieur.

La construction scolaire de l'époque met l'accent sur l'hygiène. Le futur Lycée reproduira donc à l'identique les ambitions hygiénistes de son prédécesseur, le Collège Municipal Gilles-de-Trèves dont le *Prospectus* vantait déjà la salubrité à la fin du livret de *Distribution Solennelle des Prix du Collège de Bar sur Ornain* distribué lors de la clôture de l'année scolaire 1847-1848. Université de France Académie de Nancy (Bar sur Ornain : Typographie de Numa Rolin, 1848.)

Placé au chef-lieu du département, le Collège de Bar a joui jusqu'à présent de la confiance des familles constatée par une prospérité toujours croissante.

Local bien situé, commode et aéré; vastes dortoirs tenus avec une grande propreté; nourriture saine et apprêtée avec soin; exercice modéré dans les jeux; surveillance toujours active aux dortoirs, aux études, aux récréations, aux promenades; méthode d'enseignement simple, facile et exclusivement rationnelle; études sérieuses et complètes; certitude pour les aspirants aux écoles spéciales de trouver, dans ce Collège, des moyens d'instruction suffisants pour se présenter *directement* aux examens : tels sont, en substance, les avantages que nous pouvons assurer à nos élèves: Ces avantages, joints à ceux que procure une bonne éducation morale et religieuse, présentent à la sollicitude des parents toutes les garanties qu'ils peuvent désirer. (pp.17-18.)

Le vieux Collège Municipal prépare aux modestes concours des écoles spéciales. Il se soucie de la morale de la jeunesse que les parents confient à l'internat. Son but est modeste : faire fructifier l'industrie et son Ecole primaire supérieure s'y applique.

Une Ecole primaire supérieure est annexée à l'Etablissement. Les cours de cette école qui, suivant l'âge et l'intelligence des élèves, peuvent s'achever en trois ans, sont confiés, Sous la direction du Principal, à huit maîtres habiles, et forment un ensemble d'études professionnelles dont les Collèges avaient été trop longtemps privés.

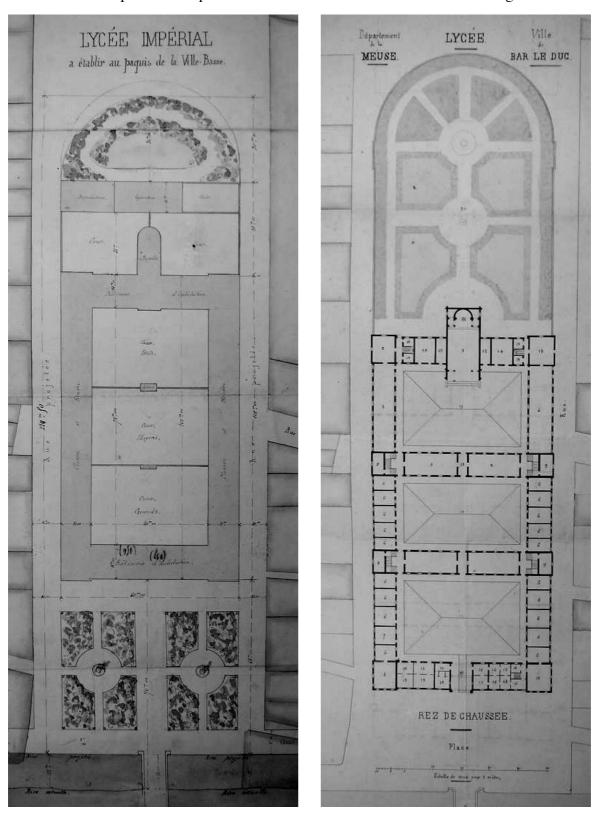
A notre époque, et dans une contrée où l'industrie, le commerce, les sciences exactes ont pris un développement remarquable, nous ne devions pas oublier l'importance de l'étude des Mathématiques. Elles ont été enseignées avec un soin digne de cette importance, et le succès a répondu aux efforts aux efforts de l'Administration.

Le document le plus important pour notre connaissance des origines du Lycée est sans conteste le « Mémoire explicatif à l'appui du projet du Lycée à établir dans le Pâquis de la Ville-Basse » rédigé le 21 juin 1852 par Charles Demoget lui-même, à l'attention de la Municipalité de Bar-le-Duc et de son maire, Trichon St Paul. Un accent particulier est porté à l'environnement : « La partie de la ville où se trouve le Lycée est peu peuplée, la rue qui le pourtourne renferme quelques bâtiments peu élevés et toutes les constructions sont environnées de jardins qui contribuent à la salubrité de l'emplacement choisi. » Le souci d'une bonne ventilation est la préoccupation constante : « Les dimensions et le peu de hauteur des bâtiments permettent à l'air et au soleil de pénétrer librement et procurent une ventilation naturelle si nécessaire dans un tel établissement. » Le volume d'air des salles est désormais le savant résultat d'une multiplication entre le nombre des élèves, la capacité pulmonaire de chacun : « or on sait que un homme avec ses 26 000 aspirations par 24 heures, ne rend irrespirable [sic] que 4m cubes d'air, soit 1/6 de mètre cube par heure, et pour les 20 élèves ensemble 3,99 m³, tandis que le cube de la chambre est de 122 m³,00. » [E Dépôt 460 M4]

« Architecte-ingénieur » Charles Demoget, est lui-même un ancien élève du Collège Communal devenu brièvement Lycée provisoire. Brillant élève, il figure sur toutes les listes des distributions des prix. Son projet de Lycée est marqué par la priorité donnée à l'hygiène car « on s'est surtout attaché à satisfaire la double condition de convenances et d'hygiène » et aussi à un souci permanent de rationalité : « En jetant un coup d'œil sur le plan, il est facile de voir que tout a été combiné pour faciliter la surveillance ; point de dégagements obscurs ou excentriques, partout de larges vestibules en ligne droite avec les portiques et pouvant conduire à l'abri dans toutes les parties de l'édifice. » [E Dépôt 460 M4 (4)] Les gravures anciennes reproduisent ces perspectives exaltant la ligne droite, et les longues lignes de fuite, voire le modernisme du rail en arrière plan, au creux d'un cadre idyllique évocateur du monde antique.

Le nouveau Lycée veut offrir la liberté et l'ouverture intellectuelle qui sied aux esprits jeunes, mais en même temps, il se protège de l'agression extérieure. Le reçu des travaux réclame des barreaux aux fenêtres et la clôture de la partie avant. Il faut préserver la sécurité morale des élèves. Quand les habitants lancent, en octobre et novembre 1862, une pétition pour laisser une servitude de passage public entre la rue Landry-Gillon et la rue Etienne, ils s'indignent du refus des autorités académiques. Ils vilipendent la « réponse dérisoire [du recteur] quand il vient alléguer qu'il ne serait pas convenable d'établir une grille, entre la façade principale et le square, parce que les élèves étant dans le square seraient en contact avec des étrangers. » Ils argumentent que la simple grille n'empêche déjà pas de communiquer avec les passants, de recevoir des lettres « n'en déplaise à Monsieur le Recteur. » Ce dernier affirme fermement que les élèves doivent continuer à profiter du square qui appartient au lycée et qu'il n'est pas destiné à autre chose. Le square joue même, selon le proviseur, un rôle thérapeutique afin que « les élèves *convalescents* puissent aller respirer et reprendre des forces. » Il favorise les rencontres entre parents et élèves. Au lieu du « parloir trop étroit », ils « pourront au moins respirer l'air pur. »

Cette rationalité n'est pas dénuée de préoccupations esthétiques. Face au Lycée se déploie un beau jardin à la française, bien visible sur les plans d'origine. Il n'est pas borné par un mur et il occupe toute la place. Détail inconnu des barisiens et des usagers actuels du



Lycée, l'établissement que nous connaissons ne ressemble pas à l'avant-projet de 1852. Dans ce projet, le square se trouve derrière, au dos de la chapelle, et il s'allonge jusqu'à la voie de chemin de fer. Le quadrangle lui-même est très avancé. Il va presque à l'aplomb de l'actuelle rue du Port. Enfin, la cour centrale est divisée par trois bâtiments de liaison, destinés à une

surveillance suivie d'une aile à l'autre. Ils séparent la cour des grands, des moyens et des petits. Le projet se réduira à une simple grille isolant deux cours, dans les projets suivants.

Le jardin du Lycée, finalement placé en avant, et tiré au cordeau comme les beaux lavis qui le décrivent, deviendra par la suite, un savant fouillis d'arbres. Les cartes postales du début du vingtième siècle nous montrent désormais un jardin romantique. Le jeune Louis Bertrand, en automne 1878, est sensible aux charmes du lieu : « Il est charmant avec ses massifs de tilleuls et de marronniers, reliefs d'un antique pâquis ! Et le Lycée, alors dans toute sa fraîcheur de nouveauté, avait un aspect des plus engageants. C'était modeste, sans prétention architecturale, mais si jeune, si net, si coquet. » Cinquante ans après son ouverture, le Lycée revendique donc toujours cet idéal bucolique, cette utopie qui allie le corps et l'esprit et que la plaquette de 1879 sait nous rappeler :

Le Lycée de Bar-le-Duc, qui vient d'être agrandi, est établi à l'extrémité de la ville, près de la campagne, dans une situation des plus riantes. Toutes les dispositions des locaux, les dortoirs, les réfectoires, les classes parfaitement aérés, les cours de récréations, vastes et bien ombragées, réunissent par leur ampleur et leur installation, les meilleures conditions de bien-être et d'agrément. Des galeries couvertes reçoivent les élèves pendant le mauvais temps. From Université de France. Académie de Nancy. Lycée de Bar-le-Duc. Bar-le-Duc: Imprimerie et Lithographie Comte-Jacquet, 1879.(p.3).

C'est cette alliance qui tente de concilier la rigueur militaire et la culture de l'esprit qui forme alors l'idéal de l'enseignement. Il ne peut naître que de l'effort. La vie du Lycée, découpée en divisions, se fait au roulement du tambour, instrument de première importance qu'un courrier du Proviseur Feuillâtre, daté du 11/12/1861, évoque en mots savoureux ; il sollicite une aide du maire :

La caisse - une caisse d'enfant - qui sert à donner le signal des mouvements pour les divers exercices de la journée et qui appartient au jeune Didelot, notre tambour, étant devenue mauvaise par l'usage, et hors de proportion avec la taille de l'élève, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner au Lycée, ou lui confier à titre de prêt, une des caisses qui servaient autrefois à la Garde Nationale. [E Dépôt 460 M4 (4)]

L'éducation d'alors passe par une rhétorique stoïque qui exalte le travail et l'effort, promesses de récompenses lointaines :

A ceux d'entre vous, s'il y en a, que la nature a doués pour l'être, je n'ai pas de conseils à donner sur leur vocation: elle les entraînera au travers de tous les obstacles. Ils devront travailler, lutter, souffrir, heureux s'ils peuvent obtenir, pour dédommagement, un peu de cette gloire qui est leur récompense suprême, et que les contemporains n'accordent pas toujours avec une intelligence ni une équité parfaites.

On flétrit l'oisiveté et la mollesse : « Si vous êtes amis d'une vie nonchalante, sans impressions vives, sans efforts pénibles, plaise à Dieu que ce singulier besoin ne vienne pas tourmenter votre âme. » (pp.4-5). On ne nie pas un certain attrait au repos quand celui-ci vient clore le travail ou quand il féconde le vagabondage de la pensée. Les plaquettes du Lycée excellent à suggérer habilement le cadre champêtre qui entoure le Lycée, et la vue sur les coteaux où se perd parfois la rêverie des élèves. Même en 1902, la plaquette - on dit alors le *Prospectus* - nous dépeint, immuable, l'image idyllique et pastorale:

Il s'élève, à l'extrémité ouest de la ville et presque à la campagne, dans une situation des plus salubres et des plus agréables.

La façade s'ouvre sur un vaste jardin qu'ombragent des arbres magnifiques formant des massifs et des bosquets touffus autour d'une verte pelouse où les plus jeunes enfants viennent s'ébattre lorsque le temps le permet.

Isolé sur ses quatre faces, formé de constructions peu élevées, il a, comme la ville elle-même, une physionomie ouverte et riante. L'air et le soleil y pénètrent de tous côtés.

La préoccupation de l'hygiène mentale est liée à celle de l'hygiène physique. En 1866,

G.-A. Girard, proviseur, souligne cet aspect essentiel qui trahit la rudesse et l'âpreté de la vie quotidienne à l'époque :

L'administration du Lycée prend les plus grands soins de la santé des élèves; la qualité et la quantité des aliments, leur préparation, sont attentivement surveillés. La bonne tenue des élèves est l'objet d'une sollicitude constante. Chaque matin, les maîtres s'assurent que les élèves se sont lavés, peignés et brossés; les plus jeunes reçoivent des soins particuliers de propreté. Tous les quinze jours, des bains de pieds sont donnés aux élèves. Lorsqu'ils sont conduits aux bains chauds, ou aux bains froids pendant l'été, ces bains sont à la charge des familles.

Se protéger des intempéries est le leitmotiv permanent d'un monde difficile ; ainsi, le 11 novembre 1869, le proviseur envisage-t-il

d'établir au Lycée une salle d'attente destinée à recevoir les externes avant l'arrivée des classes et à les mettre à l'abri des injures du temps, jusqu'au moment fixé pour l'ouverture des cours. Cette salle située au rez-de-chaussée du pavillon qui fait le coin de la rue Landry-Gillon et du square, aura directement accès sur la rue au moyen d'une porte que je veux faire percer à la place d'une fenêtre.

Ce courrier, adressé au maire de la ville, nous rappelle que les frais sont à la charge du Lycée, bien qu'il s'agisse d'un bâtiment communal.

Les travaux d'entretien se succèdent, mais, avec la question du nombre croissant d'élèves, se pose sans relâche celle des transformations et des adaptations toujours nécessaires. Dès le 5 août 1859, la commission municipale votera « l'abandon au Lycée » d'un terrain de douze ares entraînant la disparition du « préau réservé aux convalescents » « du côté de l'Est » borné par un mur et un passage derrière le gardien du bureau d'octroi. On voit rapidement la partie arrière se combler avec préaux ouverts, « hangar pour la gymnastique » et « une cour fermée en avant de la façade pour une certaine catégorie d'élèves, celle qui leur est actuellement réservée n'étant pas établie dans des conditions convenables d'aération et d'isolation. » Le 7 février 1860, le Proviseur Feuillâtre défend auprès du maire la nécessité d'agrandir la nef de la chapelle, pour y accueillir des effectifs croissants. Il a aussi le souci de l'image qu'il donne de sa « maison » : « il ne faut pas que le lycée soit, en présence d'établissements rivaux, dans des conditions aussi défavorables d'infériorité! »

Le nouveau Lycée, et *L'Echo de l'Est* du vendredi 3 novembre 1865 nous le rappelle, abritera aussi son Petit Lycée, c'est-à-dire des classes de l'enseignement primaire :

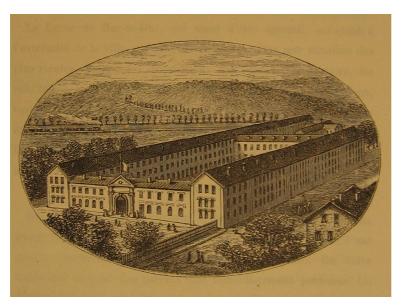
Nous rappelons aux familles qu'une petite Ecole primaire préparatoire est établie au Lycée Impérial de Bar-le-Duc et que les jeunes enfants y sont l'objet des plus grands soins de la part de toute l'administration. Bon nombre d'élèves sont déjà inscrits et y reçoivent l'instruction appropriée à leur âge. Ainsi se trouve réalisé le désir de S.Exc. M. le ministre de l'instruction publique formulé dans l'arrêté du mois de juin dernier. [NDLR : les citations sont fidèles au texte d'origine, en particulier pour l'utilisation des majuscules et minuscules]

Le Petit Lycée prépare au Lycée, aux humanités ou à la science, et il ne saurait être confondu avec les simples écoles primaires de la ville. Ce Lycée est avant tout un symbole. Il est l'Université. Il importera donc très vite de préserver et de renforcer dignement l'image du savoir, des humanités dans sa ville en lui offrant une « grille en fer » au lieu de la « barrière en bois qui clôt le square du Lycée. » En juillet 1869, « chacun s'accorde à reconnaître qu'elle défigure le quartier » et qu'il faut la remplacer : « Après les importants travaux de restauration et d'embellissement qui viennent d'être exécutés, tant dans la rue du Lycée qu'au pont St Etienne, il ne me paraît pas possible que cette barrière puisse rester en place. Une porte d'un aspect aussi misérable n'est point, permettez-moi de vous le dire, digne d'un édifice communal aussi important que le Lycée de Bar-le-Duc. »

Le Lycée départemental s'ouvre peu à peu. Il sera vite victime de son succès et il va devoir faire face à l'afflux des élèves. En 1877, on compte désormais 227 pensionnaires, 29 demi-pensionnaires, et 31 externes surveillés, soit 287 élèves. Le Proviseur Girard dépeint déjà un Lycée « à bout de souffle » à force de réaménagements constants. Dès 1876, l'extension (55 mètres) de l'aile gauche est envisagée, pour un tiers aux frais de la ville, propriétaire des murs. C'est nécessaire, selon le recteur, car « il y a péril d'amoindrissement pour tout lycée qui se borne en plein succès, et ne sait pas profiter de sa veine. »

Le 8 août 1876, on évoque donc, au Conseil Municipal, la possibilité de « construire dans le square, en avant de la façade, deux ailes se reliant à elle par des galeries vitrées. Cette combinaison a été écartée à cause des dépenses considérables qu'elle entraînerait et du tort qu'elle aurait porté à l'harmonie architecturale de l'édifice [...] » On pense aussi à prolonger l'aile droite, mais il eût fallu, selon d'Aulnois, architecte, détruire l'infirmerie volontairement placée à l'extrémité du lycée. Elle se fût d'un coup retrouvée au milieu, et eût alors été un risque en cas d'épidémie. Selon Girard, elle aurait intercepté « le libre jeu de la lumière et du vent. »

Inquiétudes justifiées en ce 28 mai 1877 par le recteur. Il dénonce à la fois les émanations malfaisantes des eaux d'épuration, les déjections qui infectent le sol du Lycée, les puisards qui fuient et les odeurs des eaux d'épuration de la vieille usine à gaz voisine qui coulent dans la rue pour se déverser dans l'Ornain. Fosses d'aisance, distribution de l'eau, égout et aqueduc dans la rue Landry-Gillon, tout est à repenser avec les nouveaux travaux. En 1888, le recteur demande même au maire un terrain à l'écart où les élèves puissent « s'ébattre en plein air ».



L'urgence est aussi induite par la situation créée par la guerre de 1870 et par la perte de Metz et de Strasbourg. La ville, en délibération du 4 juillet 1877, se dit « convaincue que l'Etat reconnaîtra l'urgence de créer une chaire de mathématiques spéciales, devenue indispensable par suppression des Lycées de Metz et de Strasbourg. » Mais le recteur, par une lettre du mois de juin 1877, fait savoir que « le moment ne lui paraissait pas encore venu d'autoriser

cette création » et il ajoute que le petit nombre d'élèves qui seraient appelés à suivre ce cours et la proximité du Lycée de Nancy, enlevaient à cette question tout caractère d'urgence. Finalement, c'est un courrier du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts qui créera cette classe préparatoire en juillet 1878 ; elle sera subventionnée en partie (3 000 fr) par la ville. L'extension du Lycée (aile arrière) lui est due.

Ce visage idyllique d'un séjour agréable ne saurait pourtant être pris au pied de la lettre, en dépit de plaquettes alléchantes. Le Lycée vieillit, il manque de place et il n'est plus le séjour agréable vanté dans les plaquettes publicitaires. C'est Bismarck en 1870 qui, visitant les lieux transformés en hôpital militaire, fournira la première estocade. Il flétrira la rudesse

de notre enseignement et de nos internats :

M.de Bismarck a trouvé très étrange que les carreaux des fenêtres fussent dépolis, qu'il n'y fût pas permis aux élèves d'ouvrir ces fenêtres et qu'il y eût aux portes des judas. C'est alors qu'il a commencé à déblatérer contre l'internat : 'Toute ma haine a-t-il dit, se réveille à la vue d'un établissement semblable. J'ai passé dans un internat les premières années de ma jeunesse. J'étais très longtemps sans revoir ma famille.' [Collignon, pp. 89-90.]

La critique n'est pas seulement celle de Bismarck, mais celle de l'auteur barisien de cet article qui conclut par une remarque tout aussi acerbe sur ce type d'établissement :

quand à ses critiques pédagogiques qui se résument en ceci : plus d'air, plus de liberté pour la jeunesse, diminution ou suppression de l'internat, nous serions assez porté à les juger bien fondées et, sur ce point particulier M de Bismarck aurait bien pu avoir parlé en « sage ennemi ». [Collignon]

De fait, l'enseignement napoléonien se rappelle de l'armée dont il épouse l'organisation en divisions. Cet enseignement masculin cherche à former des hommes et il refuse le laisser-aller pour une ascèse de chaque instant. L'élève doit se plier et acquérir le sens du devoir. Héritière lointaine des collèges jésuites, l'Université n'est pas encore laïque et la religion prévaut, comme on le découvre en première place dès la plaquette de 1866 : « La religion, véritable base de la morale, préside à l'éducation que reçoivent les élèves ; ils en remplissent tous les devoirs dans l'intérieur du Lycée. » Les photos anciennes de la fin du siècle montrent souvent le proviseur et l'aumônier côte à côte.

Il faut éviter la paresse et l'oisiveté. La ville aide ses boursiers et le proviseur envoie régulièrement son rapport qui décrit « la conduite, l'assiduité et les progrès des boursiers internes et externes entretenus par la ville. » Ainsi, le 28 juillet 1879, le proviseur décrit-il à Monsieur le Maire ses protégés en des termes très révélateurs des attentes d'une institution qui recrute les meilleurs : « MM. les professeurs ne doutent pas que ce jeune homme n'arrive quelque jour à une des grandes écoles du gouvernement. » Le commentaire n'est pas toujours aussi enthousiaste. Dans ce cas, il loue, non sans une pointe de regret, l'humilité et le sérieux du caractère de l'élève : « Petit se recommande pour des qualités plus modestes : ce n'est pas un élève brillant, c'est au moins un enfant de bonne conduite, bien élevé, de bonne volonté, digne après tout de votre intérêt et de la bienveillance du conseil municipal. » La République fustige avant tout la faiblesse de caractère. Par exemple, le Proviseur Feuillâtre, le 8 août 1861, nous rappelle que l'élève Pierre (classe de 5ème)

est doué d'une intelligence prompte et facile, d'une mémoire heureuse ; mais [que] le travail est inégal et les progrès ne sont qu'ordinaires. La conduite générale est assez bonne ; nous avons eu plusieurs fois des étourderies à lui reprocher. Il est regrettable que cet enfant soit rentré si tard dans l'internat ; il avait contacté au dehors des habitudes de dissipation qu'il a déjà peine à perdre. Bien dirigé, il peut faire honneur à la ville qui lui a accordé tout d'abord le privilège d'une bourse entière.

L'éducation en lycée vise à amender l'enfant, à améliorer « une nature rude et inculte, qu'il faut, à force de patience, assouplir et façonner. » L'année précédente, en 1860, le proviseur recommandait déjà à l'élève de 6ème Mathelin « pour le diriger, beaucoup de fermeté et de douceur. »

Le Lycée envoie parfois ses meilleurs sujets dans les grands lycées de province, voire dans les lycées parisiens pour y préparer les concours aux grandes écoles. Mais, habitués à un petit établissement, ils déchantent face à l'anonymat et à la compétition des meilleurs : « Je me suis transporté d'une classe de vingt élèves dans une classe où nous sommes 175. On a formé deux divisions, et dans celle où je suis, nous sommes 88. » « Vétéran de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand », cet élève avoue sa déception dans une lettre au proviseur le 30 octobre 1876 : « Du reste, il y a beaucoup d'élèves venus de la province qui se trouvent dans

le même cas que moi : ils occupaient dans leur lycée un bon rang et ici ils sont classés très loin vers les quarante ou même les cinquante. » Mais il ne se décourage pas et, stoïque, il ira jusqu'au bout à « l'Ecole et je veux coûte que coûte y arriver. »

Le lycée, dès les origines, repose sur l'enseignement des humanités gréco-latines. C'est ce qui le distingue des autres établissements secondaires, des simples collèges municipaux qui préparent à un enseignement plus pratique qui ne mène pas au baccalauréat. Cette fracture interne qui sépare les ordres d'enseignement, en opposant l'enseignement du premier degré à celui du second degré est caractéristique du système français qui lie très intimement le lycée à l'université dont il est le cœur et le miroir. Le terme « Université » inclut alors presque l'ensemble de l'Instruction Publique à l'exception des écoles, des écoles normales et des écoles primaires supérieures d'instituteurs. Le régent, qu'il soit licencié, ou non, enseigne dans un collège municipal, tandis que le vrai professeur enseigne au lycée. Aux origines, il est recruté localement par des inspecteurs généraux qui se déplacent sur les sites des nouveaux lycées (Charvel, p.50). Ce recrutement hâtif sera remplacé par l'agrégation, première étape vers la chaire professorale. On devient agrégé-professeur de grammaire, ou de rhétorique, selon son niveau d'enseignement. Examen interne attribué pendant 10 ans sans épreuves aux Normaliens, l'agrégation deviendra peu à peu un vrai concours spécialisé; elle se confondra bien vite à un grade universitaire permettant l'accès aux carrières parisiennes, prestigieuses et bien mieux rémunérées qu'en province.

Le lycée d'alors a le prestige d'un site universitaire de nos jours. Il s'y confond presque, car le lycée académique (Nancy par exemple), fut longtemps chargé de la « collation » des grades depuis le baccalauréat jusqu'à la licence (Karady, pp.272-273.) La faculté académique n'en est qu'une simple annexe. Préparer au baccalauréat et être le centre des épreuves est source d'un prestige immense. On comprend pourquoi le Lycée de Bar vivra en 1902 comme un camouflet la suppression provisoire du Lycée comme centre de correction de l'écrit du baccalauréat-ès-lettres. Le chef-lieu rappellera alors « tous les sacrifices qu'il a consentis pour l'enseignement secondaire, [et qu'il] est victime d'une mesure aussi humiliante que défavorable. » Ce sacrifice de la ville est souvent évoqué, dès la création du Lycée. C'est en effet la ville qui pourvoit aux bourses et aux dépenses d'équipement et de rénovation.

On comprend mieux aussi, dès les origines des lycées, la réticence à y intégrer les ordres et les enseignements moins nobles. Mais l'enseignement doit évoluer face à la pression du monde et de la technique. En 1865, Fortoul crée l'enseignement spécial qui s'ouvre plus largement. La nouvelle plaquette du Lycée y fait explicitement mention :

La loi du 21 juin 1865 et les dispositions réglementaires du 4 juin 1866 ont organisé d'une manière définitive cet enseignement qui répond à un besoin universellement reconnu et à des nécessites impérieuses de l'état social actuel. Il a pour but préparer les jeunes gens aux carrières diverses pour lesquelles les langues anciennes ne sont pas exigées. Conçu au point de vue des applications des sciences, il a un caractère essentiellement pratique.

Cet enseignement, confié à des professeurs titulaires d'agrégations « spéciales », (jugées inférieures par les universitaires), a des finalités pratiques : produire des hommes « utiles » pour l'industrie. Il ne se fond pas à l'enseignement classique.

La durée du cours d'études est de quatre années, non compris une année préparatoire destinée aux élèves qui ne sont pas encore suffisamment développés pour suivre avec fruit l'enseignement spécial.

Après la quatrième année, un diplôme particulier peut être obtenu par les élèves à la suite d'un examen subi devant un jury spécial. Ce diplôme, comme celui de bachelier, donne droit au volontariat d'un an. A la fin de ces quatre années d'études, les jeunes gens sont en état de concourir pour divers services publics, tels que l'instruction primaire, les écoles des arts et métiers, les écoles vétérinaires, les douanes, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, etc., etc.

Ce développement est caractéristique d'un enseignement qui juxtapose les filières tout comme il juxtaposera par la suite les enseignements masculins et féminins. Un barisien dans le *Bulletin de la Société des Lettres*, dénonce même la vanité d'un enseignement classique qui détournerait les jeunes de l'industrie.

Que les proviseurs fassent briller aux yeux des parents cette perspective, qu'ils poussent la majorité des enfants vers l'enseignement spécial au lieu de les en détourner ; les deux enseignements en profiteront [...] Que faire de ces malheureux qui n'ont pas réussi dans les classes de latin, et qui n'en ont rapporté que des prétentions mal fondées ? L'enseignement spécial en eût fait peut-être des commerçants, des industriels, des colons algériens, en un mot, des hommes utiles. (p.194)

Ces quelques lignes sont presque prophétiques. Elles s'offrent comme une conclusion à cette étude dans la mesure où le Lycée de 1857 est désormais la victime consentante de son propre succès. Son dilemme évoque un peu le dilemme éducatif contemporain qu'il paraît préfigurer. L'expansion des lycées et leur ouverture à de nouvelles populations, à de nouveaux professeurs devient source, non seulement de difficultés matérielles, mais également de tensions quant au sens réel de l'enseignement et de l'éducation.

Le Lycée de Bar-le-Duc, dès 1877, se trouve confronté au sens même de sa mission. Il est confronté à des problèmes matériels et pédagogiques. Il oscille entre le repli vers les formations d'élite, les classes préparatoires aux grandes écoles, et il tente, en même temps, de concilier une mission plus modeste : s'adapter aux besoins locaux d'un monde en évolution. Il hésite entre le repli sur les valeurs de l'ordre, du symbole, et celles de l'originalité, de l'ouverture, parfois de la dévalorisation des valeurs établies.

Son architecture, en constant devenir, est le reflet de cette tension sans cesse renouvelée entre l'enfermement et la liberté.

Paul-Eric Morillot

[NB: ont participé à cet article et à la recherche des documents aux Archives Municipales, à la Bibliothèque Municipale et à la Bibliothèque Nationale : Jean-Pierre Defoug, Marie-Paule Mangin, Paul-Eric Morillot, Jean-Luc Vanola et Michel Varin.]

Bibliographie

Aimond, Charles. *Histoire de Bar-le-Duc*. 1954. Rpt. Harbulot Jean-Pierre et Albert Bertrand. Bar-le-Duc : Edition Librairie Bollaert, 1982.

Bellot-Herment, F-A-T. *Histoire de la Ville de Bar-le-Duc*. 1863. Rpt. Paris : Res Universalis, 1990.

Charle, Christophe. La République des universitaires : 1860-1940. Paris : Seuil, 1994.

Chervel, André. *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*. Institut national de recherche pédagogique. Paris : Kimé, 1993.

Collignon, A. « Une Visite du Comte de Bismarck au Lycée de Bar-le-Duc ». *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar le Duc*. N°IX. 1884. Bar-le-Duc : Contant Laguerre, 1880, 176-194.

Guiral, Pierre, et Guy Thuillier. *La Vie quotidienne des professeurs en France de 1870 à 1940*. Paris : Hachette, 1982.

Karady, Victor. « Les Universités de la Troisième République ». In Verger P. (Dir), *Histoire des universités en France*. (Toulouse : Privat, 1986), 323-367.

Karady, Victor. « De Napoléon à Duruy : origine et naissance de l'Université

contemporaine ». In Verger P. (Dir.), *Histoire des universités en France*. (Toulouse : Privat, 1986), 261-322

Le Cœur, Marc. « Les Lycées dans la ville : l'exemple parisien (1802-1914) ». In Histoire de l'éducation. L'établissement scolaire. Des collèges d'humanités à l'enseignement secondaire, XVIe-XXe siècles. N° 90, mai 2001, pp. 131-168.

Martin, Alexandre. « La Question de l'enseignement secondaire en France : étude pédagogique ». *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar le Duc*. N°IX. 1880. Bar le Duc : Contant Laguerre, 1880, 176-194.

Verneuil, Yves. Les Agrégés : histoire d'une exception française. Paris : Editions Belin, 2005.

Illustrations ci-dessus : Projet de Lycée définitif, placé en avant, et projet de Lycée séparé par des bâtiments internes avec jardin arrière. [Archives Meuse] [E Dépôt 460 M4 (4)]

Illustrations ci-dessous : projet de grille avant et plan de la chapelle avant l'agrandissement latéral nécessité par l'accroissement du nombre des élèves. [Archives Meuse] [E Dépôt 460 M4 (4)]

